

## «Spécial Vétérinaires» : la collection de garanties AXA utiles à votre activité\*.

Les activités de Vétérinaire nécessitent une protection adaptée. C'est pourquoi AXA a réuni pour vous les garanties nécessaires dans la Multirisque Professionnelle « Spécial Vétérinaires ».

- Protection de vos biens professionnels (locaux, agencements, matériel).
- Protection des conséquences financières de l'arrêt de votre activité.
- Responsabilité Civile Professionnelle, Informations juridiques et Assistance.

**Développez ainsi votre activité  
en toute tranquillité !**

### Votre Interlocuteur AXA : un professionnel sur qui compter !

Votre Interlocuteur AXA est un professionnel qui connaît les besoins en assurance des professionnels, et en particulier ceux des Vétérinaires. Il est à votre disposition pour vous présenter les garanties adaptées à votre activité et vous accompagner dans votre développement.

### Notre métier : assurer la pérennité de votre activité.

Choisir AXA pour protéger votre activité, c'est adopter pour partenaire un acteur phare de la protection financière des particuliers, mais aussi des artisans, commerçants et professions libérales. Grâce à des solutions performantes et adaptées à votre activité et vos besoins, AXA vous accompagne dans votre développement et dynamise votre capacité à entreprendre.

Chez AXA, c'est cela que nous appelons la "Protection Financière".

**MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE**  
**ASSURANCE AUTO**  
**SANTÉ**  
**PRÉVOYANCE**  
**RETRAITE**  
**SUCCESSION**  
**TRANSMISSION**  
**PROTECTION JURIDIQUE**

[www.axa.fr](http://www.axa.fr)

Votre Interlocuteur AXA

AXA France IARD : SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - AXA Courtage Assurance Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre



l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 302 983 572. Juridica : SA au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - AXA Assistance France : SA à Conseil d'Administration au capital de 26 840 000 € - Siren 311 338 339 - R.C.S. Nanterre - Entreprises régies par le Code des Assurances.

vivre Confiant

Ref. 680 019 - Crédit photo : Getty Images - Corbis - Zefa - Création : One



## Multirisque Professionnelle «Spécial Vétérinaires»

### Être Pro, c'est ne rien laisser au hasard !

En tant que Vétérinaire, il est essentiel pour vous de protéger au mieux vos investissements. Vous devez donc envisager toutes les situations pour dynamiser et préserver votre activité. Que se passerait-il si par exemple :

- votre matériel professionnel était endommagé, suite à un incendie et par conséquent, vous ne pouviez plus exercer votre activité ?
- votre trousse médicale était volée, lors d'une visite chez un client ?
- votre responsabilité était mise en cause suite à un soin donné à un animal ?

**Pour ne rien laisser au hasard,  
découvrez la Multirisque Professionnelle  
"Spécial Vétérinaires" !**

\* Selon clauses et conditions du contrat.



# “Spécial Vétérinaires”

La Multirisque Professionnelle d'AXA aux petits soins pour votre métier.\*

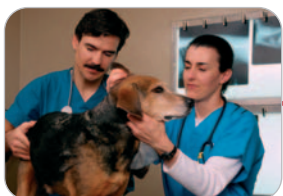
En sélectionnant des garanties spécifiques à votre activité, AXA peut répondre à vos exigences les plus précises...

« Que se passe-t-il si mon matériel médical est volé alors que je suis en visite ? »

L'offre Multirisque Professionnelle intègre **une garantie Vol en tous lieux** pour votre trousse médicale et votre matériel de soins. Ainsi, vous pouvez consulter directement chez vos clients en toute tranquillité.

« Suis-je assuré pour la perte de revenus causée par un bris de machine ou par un vol ? »

Oui. L'assurance vous offre automatiquement **une garantie perte de revenus suite au bris de machine**. Cette garantie fonctionne également à la suite d'un vol.



« Quelle est ma garantie contre un éventuel acte de vandalisme sur ma plaque professionnelle ? »

Votre plaque professionnelle est un élément important pour l'exercice de votre activité. C'est pour cette raison que l'offre Multirisque Professionnelle comprend **une garantie Détérioration de la plaque professionnelle**. En cas de dommage, vous êtes indemnisé des dommages causés à votre plaque.

## Protection des biens professionnels

- Incendie, Evénements climatiques.
- Catastrophes naturelles.
- Manifestations, Émeutes, Attentats.
- Dégâts des eaux.
- Bris de glace et enseignes.
- Vol et Détériorations du contenu.
- Dommages électriques.
- Bris de machines.
- Frais de reconstitution d'archives.

## GARANTIES SPÉCIFIQUES

### Sur le matériel, l'équipement et le stock :

- Vol de la trousse médicale et du matériel de soins en tous lieux.
- Détérioration de la plaque professionnelle.
- Disparition ou détérioration des objets de la clientèle.
- Produits pharmaceutiques conservés en réfrigérateur.
- Produits destinés à la vente.
- Aménagements du véhicule professionnel.

## Protection des conséquences financières de l'arrêt d'activité

- Perte de revenus.
- Perte de la valeur vénale du fonds de commerce.
- Responsabilité Civile Professionnelle.
- Informations juridiques par téléphone.
- Assistance.

## Responsabilité Civile, Informations juridiques et Assistance

« Suis-je couvert si un client met en cause ma responsabilité de Vétérinaire suite à une aggravation de l'état de santé de son animal après un de mes soins ? »



Bien sûr. C'est pourquoi la Responsabilité Civile intègre **la garantie dommages aux animaux confiés**.

« Dans le cadre de mon activité, je dispose de produits pharmaceutiques destinés à la vente, ainsi que de produits à conserver en réfrigérateur. Sont-ils assurés ? »

Oui. Dans le cadre de l'offre, vous bénéficiez d'**une garantie sur les produits pharmaceutiques conservés en réfrigérateur ainsi que sur les produits destinés à la vente**.

« Quelle garantie me proposez-vous si un de mes clients est victime d'un vol dans mon cabinet ? »

La **garantie Disparition ou Détérioration des objets de la clientèle** couvre le vol des effets personnels de la clientèle dans votre cabinet (dans la limite de 2 000 €).



Pour tout savoir sur la Multirisque Professionnelle “Spécial Vétérinaires”, obtenir un devis gratuit ou pour toute autre demande, prenez contact dès aujourd'hui avec votre Interlocuteur AXA !

\* Selon clauses et conditions du contrat.